

/ CONCESSIONS HYDRO-ELECTRIQUES

mai 2014

FO DEMANDE LA PROLONGATION DES CONCESSIONS LA MINISTRE DE L'ÉNERGIE LA DÉFEND MAINTENANT À BRUXELLES !

ALORS QUE JUSQU'À PRÉSENT, LE GOUVERNEMENT REJETAIT TOUTE IDÉE DE PROLONGATION DE LA DURÉE DES CONCESSIONS HYDRO-ÉLECTRIQUES CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT IMPOSSIBLE, IL VIENT DEPUIS PEU DE CHANGER DE POSITIONNEMENT, CE QUI REDONNE ESPOIR AU MONDE DE L'HYDRAULIQUE EN FRANCE.

« FO Énergie et Mines considère que la prolongation des concessions hydro-électriques est un choix fondamental de service public »

La Ministre de l'Énergie Ségolène Royal a été reçue lundi par la Commission Européenne et a demandé la prolongation des concessions de la Dordogne et de la Compagnie Nationale du Rhône, en contrepartie de la réalisation d'investissements et de la modernisation des installations.

Cela est une première victoire pour notre organisation syndicale, pour l'Énergie en France et pour les citoyens. Le combat doit se poursuivre et se concrétiser avec la prolongation de TOUTES les concessions hydro-électriques sur le territoire, proposition de loi du sénateur Courteau, Président du Conseil Supérieur de l'Énergie, que nous soutenons depuis l'origine.

Nul ne doute que le débat avec la Commission Européenne, qui s'obstine dans une logique de déréglementation totale de l'énergie, va être difficile. Mais FO Énergie et Mines considère que la prolongation des concessions hydro-électriques est un choix fondamental de service public, juridiquement fondé, qui garantit les droits des hydrauliciens et équitable, car les autres pays n'ouvrent pas l'hydraulique à la concurrence.

Les salariés des Entreprises concernées ont énormément à perdre et restent fortement mobilisés sur ce dossier. Ils attendent beaucoup de leur Pays et du Gouvernement Français.

FO Énergie et Mines va donc poursuivre ses efforts pour préserver le service public de l'hydraulique et écarter la concurrence de ce secteur, que ce soit sous une forme directe ou sous une forme indirecte (création de sociétés d'économie mixte).